

## La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin prend position sur la fusion

**Le mercredi 10 décembre 2014** – Réunis en séance extraordinaire le mardi 9 décembre dernier, les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) ont adopté une résolution qui détermine leur position quant à une éventuelle fusion de commissions scolaires.

Cette prise de position fait suite à la présentation par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, d'un projet de refonte des territoires des commissions scolaires qui prévoit, entre autres, le regroupement de la CSBE avec la Commission scolaire des Appalaches et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Dans le projet original, six municipalités qui font présentement partie de la CSBE seraient exclues de ce regroupement, soit Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Courcelles. Le ministre a cependant affirmé depuis qu'il renonçait à exclure ces municipalités du projet de fusion.

Étant donné l'intention manifestée par le ministre de maintenir deux commissions scolaires en Chaudière-Appalaches et le désir de la Commission scolaire des Appalaches de fusionner avec la Commission scolaire des Navigateurs, la CSBE a pris la position suivante :

- Par un vote unanime, le conseil des commissaires de la CSBE a indiqué que sa priorité est de protéger l'actuel territoire de la CSBE, confirmant ainsi une résolution qui avait déjà été votée en ce sens lors de l'assemblée du 25 novembre dernier. On veut ainsi s'assurer que toutes les municipalités qui font présentement partie de la CSBE feraient aussi partie d'une éventuelle commission scolaire regroupée.
- D'autre part, les commissaires ont affirmé qu'ils s'orientaient vers une fusion à deux, soit avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud. Rappelons que la Commission scolaire des Appalaches a elle-même marqué sa préférence pour une fusion avec celle des Navigateurs.
- La CSBE précise enfin qu'elle est aussi prête à envisager une fusion à trois, tel que le propose le plan du ministre, mais qui devrait inclure toutes les municipalités qui font actuellement partie de la CSBE.

-30-

**Jacques Légaré**  
Conseiller en communication à la CSBE  
[jacques.legare@csbe.qc.ca](mailto:jacques.legare@csbe.qc.ca)  
418 228-5541, poste 2694

